



# Conduite d'engins de chantier

CACES® R482

## DURÉE & TARIFS\*

### ➤ Formation initiale

**3 jours (21h)**

### ➤ Recyclage

2 jours (14h)

Tarif individuel ou groupe :  
nous contacter

## MODALITÉS

6 stagiaires par session

## PUBLIC CONCERNÉ

Personnel appelé à conduire des engins de chantier dans son activité.

\*Recyclage : Personnel devant renouveler son CACES® (validité 10 ans)

## PRÉREQUIS

- Savoir communiquer en français

*\*La durée des formations nécessitant des TP peut être sensiblement réduite selon le nombre de participants*

## Modalités d'inscription

Inscription jusqu'à 24h avant la session selon disponibilité, par email ou par téléphone.

## Accessibilité

Nos locaux permettent l'accès aux personnes à mobilité réduite. En cas d'autre situation de handicap, nous contacter pour s'assurer de la faisabilité de la formation.

## OBJECTIFS

Acquérir les connaissances réglementaires et pratiques sur la conduite d'engins de chantier en vue de l'obtention d'une autorisation de conduite.

## CONTENU ET ORGANISATION

### Programme

- Rôles et responsabilités des différents acteurs
- Organismes de prévention et de contrôle et leurs rôles
- Réglementation concernant la conduite des engins de chantier
- Technologie et stabilité des engins de chantier.
- Les catégories de CACES® selon R482.
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

### Évaluation

Evaluation Certificative sous forme de tests théoriques et pratiques. Obtention ou renouvellement du CACES® en cas de réussite des tests.

### Moyens

**Pédagogiques :** Apports théoriques en salle et mise en situation pratique sur les engins en adéquation à la demande

### Techniques :

- Salle de formation équipée, diaporama et vidéos
- Engins en adéquation avec la demande
- Remise d'un document stagiaire



# Conduite d'engins de chantier

CACES® R482

## Documents de référence : Recommandation R482

Certificateur : INRS (Institut National Recherche Sécurité) - Echéance enregistrement : 31/01/2030

- A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie A : Engins compacts – RS 7040
- B1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - RS 7041
- B2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie B2 : Engins de sondage/forage à déplacement séquentiel - RS 7042
- B3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel - RS 7043
- C1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif - RS 7044
- C2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif - RS 7045
- C3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif - RS 7046
- D : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage - RS 7047
- E : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie E : Engins de transport – RS 7048
- F : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain - RS 7049
- G : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins - RS 7023